



JORAT-MENTHUE

mai 2013

Communications officielles

Eoliennes

Chers habitantes et habitants de Jorat-Menthue,

Suite à la récente médiatisation que ce soit par tout-ménage ou par la presse, la Municipalité de Jorat-Menthue souhaite vous préciser certains éléments.

Nous n'avons pas de commentaires quant aux arguments et remarques parus dans ces articles. Ceux-ci n'engageant que leurs signataires.

L'étude pour une possible implantation d'éoliennes a été initiée par les anciennes Municipalités de Peney-le-Jorat et Villars-Tiercelin en 2008. La Municipalité de Jorat-Menthue a donc naturellement poursuivi le travail. Les conseils généraux, puis le conseil communal et la population ont été régulièrement informés selon l'avance de l'étude. Les Municipalités des quatre communes ont sollicité l'avis de la population résidente (qui serait appelée aux urnes en cas de votation) par sondage dans le seul but de mesurer quelle est la tendance, qu'elle soit positive ou négative, pour déterminer la suite du projet. Nous en sommes encore au stade de l'étude et le projet peut être modifié.

Les résultats du sondage, qui seront communiqués dès que possible, seront pondérés par villages ; certaines localités étant plus impactées que d'autres.

La Municipalité ne va pas imposer des éoliennes sur le territoire. Elle peut participer à une étude, la valider ou l'abandonner, puis la soumettre au conseil communal, qui peut l'accepter ou la refuser. Cette décision peut faire l'objet d'un référendum par la population. De plus, un zonage des secteurs nécessite un plan partiel d'affectation et une mise à l'enquête publique. Tout un chacun pouvant y faire opposition. Nous ajoutons que, dès lors qu'il n'y a pas d'engagement financier, la Municipalité est libre pour étudier les projets qu'elle juge opportun ou nécessaire.

En juin 2011, le conseil général de Peney-le-Jorat a déposé une résolution qui, en conclusion, dit ceci :

‘‘Nous demandons l’abandon pur et simple du projet de l’implantation de l’éolienne sur le territoire de Peney-le-Jorat aussi près de la zone habitée, ceci en attendant :

- *Un plan directeur cantonal*
- *Une étude d’impact véritable pour ce genre d’éoliennes géantes (infrasons, bruit, impact sur le patrimoine,..)’’*

Depuis 2011 ces paramètres ont évolué. Il va de soi que la Municipalité de Jorat-Menthue tient compte de cette résolution. Cet élément est même déterminant pour l’orientation de la suite du projet.

Concernant le publi-reportage paru dans l’Echo du Gros de Vaud et le journal de Moudon du 3 mai, nous tenons à préciser :

- Le conseil général de Villars-Tiercelin n’a pas voté de crédit d’étude préalable.
- La Municipalité ne veut pas tronquer la vérité.
- Le financement et les revenus ne sont pas encore connus. Le projet n’étant pas abouti (le nombre de machines peut être revu à la baisse) et n’ayant pas encore choisi de proposer ou non une participation dans la société d’exploitation, nous ne pouvons être plus précis à ce stade. Il n’y a donc pas d’appât à la population.

Une partie de la population est favorable à ce genre d’énergie et à ce projet et une autre partie opposée. La Municipalité respecte et comprend chacun de ces avis.

Nous souhaitons que le débat puisse se poursuivre de manière sereine et vous adressons nos meilleures salutations.

La Municipalité de Jorat-Menthue

*Références : Publi reportage Echo du Gros-de-Vaud et Journal de Moudon du 3 mai 2013
Lettre ouverte distribuée à une partie des habitants des cinq villages
Tout-ménage “résolution” à Peney-le-Jorat*